

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2025

Le conseil de la municipalité de Montcalm siège en séance ordinaire, ce 10 mars 2025 à 20 heures, à la Salle Yves-Thérien sise au 10, rue de l'Hôtel-de-Ville à Montcalm.

Sont présents à cette séance les conseiller(ère)s:

Denis Courte
Richard Pépin

Suzanne Dyotte
Édith Crevier

Huguette Drouin

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le maire suppléant Pierre Bertrand. Est également présent, Michael Doyle, directeur général et greffier-trésorier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2025

Le maire suppléant Pierre Bertrand constate le quorum et déclare la séance ordinaire ouverte à 20 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 mars 2025.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est offerte aux citoyens présents

4. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2025

Le maire suppléant Pierre Bertrand fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 10 février 2025.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2025.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

5. COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Denis Courte, responsable de la voirie et des loisirs, mentionne que la période de dégel dans la zone 1 est du 24 mars au 23 mai 2025 et qu'une vigilance accrue est à porter pour la bonne conservation du réseau routier.

Richard Pépin, responsable de la sécurité civile, informe que l'équipe de l'O.V.U s'est réunie le 8 mars dernier et des discussions se sont tenues dans l'optique où il y aurait des inondations sur le territoire.

Monsieur Pépin ajoute être à la recherche d'une chaloupe à fond plat pour l'Organisation du Voisinage en urgence (O.V.U).

Suzanne Dyotte, responsable de l'environnement, des aînés et de la famille, informe le conseil municipal qu'une première rencontre préparatoire pour la Journée environnement s'est tenue et que cette activité se tiendra le 31 mai

prochain entre 9h et 12h. Conférence, activité parent-enfant, tests d'eau gratuit, café, viennoiserie et bien plus encore seront à l'honneur.

Pierre Bertrand, maire suppléant, a reçu de la part de la RIMRO des statistiques intéressantes pour la municipalité de Montcalm démontrant une amélioration dans les habitudes des citoyens en matière de triage.

Ces statistiques sont pour l'année 2024, en comparaison avec l'année 2023 :

- 5 tonnes de moins en enfouissement (poubelle noire)
- 4 tonnes de plus de recyclage (poubelle verte)
- 17 tonnes de plus de compost (poubelle brune)

6 ADMINISTRATION

6.1 DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE GREFFIER-TRÉSORIER EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 322-2017 TEL QU'AMENDÉ

25-03-047

Il est proposé par Madame la conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par le greffier-trésorier, au courant du mois de février 2025, en vertu du règlement N° 322-2017 tel qu'amendé, pour la somme de 8 023.75 \$

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.2 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET DE LA LISTE DES PAIEMENTS ÉMIS

25-03-048

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des comptes à payer pour mars 2025 et de la liste des paiements émis en février 2025;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité que le Conseil autorise et ratifie, le cas échéant, les dépenses et les paiements des sommes identifiées à la liste des comptes à payer en mars 2025 et à la liste des paiements émis en février 2025, telles que présentées dans le cadre de la présente séance au montant total de : 148 284.59 \$;

- Comptes à payer en MARS 2025, total : 117 842.47 \$:
 - Accès D : 115 280.58 \$
 - Chèques N° 394 & 395 : 2 561.89 \$
- Paiements émis en FÉVRIER : 16 323.45 \$:
- Paies émises en FÉVRIER : 14 118.67 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.3 ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE JANVIER 2025

25-03-049

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois de février 2025.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.4 AUTORISATION DE DÉPENSE POUR L'ACQUISITION D'UN NOUVEAU POSTE INFORMATIQUE

25-03-050

CONSIDÉRANT QUE certains équipements informatiques sont désuets et nécessitent une mise à jour importante;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm a reçu une soumission de *SIMAG Informatique* pour l'achat d'un nouveau poste informatique au montant de 2 219.63 \$ avant taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité de faire l'acquisition d'un nouveau poste informatique auprès de l'entreprise *SIMAG Informatique*, pour la somme de 2 219.63 \$ avant taxes.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.5 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS D'HYDRO QUÉBEC – BORNES DE RECHARGE/CIRCUIT ÉLECTRIQUE POUR L'INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE

25-03-051

CONSIDÉRANT l'existence du Programme d'aide financière d'Hydro-Québec pour l'installation de 4500 bornes de recharge pour les municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Montcalm d'offrir des endroits et des espaces pour faire la recharge de véhicule électrique afin d'offrir un meilleur service de recharge et d'avoir une image environnementale verte;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm souhaite l'implantation de bornes électrique sur son territoire pour permettre la recharge de jour et de nuit dans le milieu villageois, à proximité des commerces et à proximité du parc des générations;

CONSIDÉRANT l'opportunité de profiter du programme d'aide financière pour l'installation de bornes de recharge sur rue et dans un stationnement municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Édith Crevier, et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général, monsieur Michael Doyle, à déposer une demande de subvention dans le programme de subvention-bornes de recharge/Circuit électrique pour l'installation :

- D'une borne piédestal sur rue double SmartTwo dans le stationnement de l'hôtel de ville;
- D'une borne piédestal sur rue double dans le stationnement de la halte routière et du parc des générations;

Pour un montant total pouvant atteindre 50 940\$ avant taxes.

Dans l'éventualité où la demande de subvention est retenue, autoriser le directeur général à signer l'entente de partenariat avec Hydro-Québec pour le déploiement des bornes de recharge du Circuit électrique et tous les documents afférents et respecter les obligations du programme.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.6 AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET 2 - SOUTIEN À LA COMPÉTENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

25-03-052

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm a fait une demande de subvention pour la rénovation de la cuisine du centre communautaire dans le programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) et qu'elle est en attente d'une réponse;

CONSIDÉRANT QU'UNE demande d'aide financière pour les plans et devis a été émise à la MRC des Laurentides et que cette dernière a été accordée pour une somme de 6 615 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, et résolu à l'unanimité d'autoriser la signature de la convention d'aide financière dans le cadre du volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional du ministère des Affaires municipales du Fonds Régions et Ruralités (FRR).

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.7 CONTRIBUTION ET PARTICIPATION AU TOURNOI DE GOLF VÉLO 2025 DE LA FONDATION MÉDICALE DES LAURENTIDES ET DES PAYS-D'EN-HAUT

25-03-053

CONSIDÉRANT QUE la Fondation organise un tournoi de Golf-Vélo qui aura lieu le 2 juin 2025 au club de golf Le Diable de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE les profits amassés lors de cet événement seront remis à la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut, et serviront à la levée de fond pour le projet d'imagerie par résonance magnétique (IRM);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, et résolu à l'unanimité

- D'autoriser Monsieur Steven Larose, maire, à participer au Tournoi de Golf-Vélo de la Fondation;
- D'autoriser la dépense et le paiement de la participation au montant de 300.00\$ (taxes incluses) via la carte Visa Desjardins Affaires.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.8 APPUI À LA VILLE DE BLAINVILLE – RÉSOLUTION D'OPPOSITION À LA VOLONTÉ GOUVERNEMENTALE D'EXPROPRIER DES TERRES PROTÉGÉES AU PROFIT D'INTÉRÊTS ÉTRANGERS

25-03-054

CONSIDÉRANT le principe d'autonomie municipale, lequel est reconnu par le gouvernement du Québec et permet à chaque municipalité d'aménager et de développer son territoire en considération des enjeux économiques, sociaux, culturels et environnementaux qu'elle définit ;

CONSIDÉRANT l'intention du gouvernement du Québec de bafouer ce principe en expropriant des terres protégées afin de les consacrer à une vocation industrielle, plus spécifiquement à l'enfouissement de déchets dangereux par l'entreprise Stablex ;

CONSIDÉRANT que cette entreprise dispose déjà d'espaces qui lui ont été attribués et qui lui permettent de perpétuer ses opérations pour les 25 prochaines années ;

CONSIDÉRANT que les activités de l'entreprise ont déjà dégradé la majorité de l'espace qui lui a été désigné et qu'elle compte laisser cette espace dans son état de dégradation ;

CONSIDÉRANT que cette entreprise souhaite maintenant poursuivre ses activités en plein cœur du complexe de la Grande Tourbière de Blainville qui s'étend sur un territoire de plus de 500 hectares ;

CONSIDÉRANT que ce territoire rassemble l'essentiel des réservoirs de biodiversité terrestre du Grand Montréal;

CONSIDÉRANT que le BAPE a recommandé de refuser le projet de l'entreprise en 2023;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec souhaite accorder ce privilège à l'entreprise appartenant à des intérêts américains situés à Phoenix (AZ), alors que des milliers d'entreprises et d'emplois sont mis en péril par les politiques protectionnistes des États-Unis d'Amérique ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, et résolu à l'unanimité;

- De demander au gouvernement du Québec de renoncer immédiatement à sa volonté d'exproprier les terres protégées situées sur le territoire de la municipalité de Blainville au profit d'une multinationale américaine ;
- De demander au gouvernement du Québec de réitérer son engagement pour le respect du principe d'autonomie municipale et pour la responsabilité dévolue aux municipalités d'aménager et développer leur territoire.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.9 CUISINE CENTRE COMMUNAUTAIRE – MANDAT À L'ARCHITECTE POUR LES PLANS ET DEVIS

25-03-055

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait une demande de subvention dans le Fonds régions et ruralité (FRR) volet 2 pour la réalisation de plans et devis pour l'agrandissement de la cuisine du centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été acceptée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité de mandater la firme PLA Architectes pour l'élaboration des plans et devis pour la somme de 12 600\$ avant taxes.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.10 MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 25-02-031 - APPROBATION DE L'ÉTAT POUR LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES ET MANDAT POUR ENCHÉRIR LORS DE LADITE VENTE

25-03-056

CONSIDÉRANT QU'un dossier s'est régularisé depuis l'adoption de la résolution N° 25-02-031, la municipalité de Montcalm retire l'inscription suivante de la liste:

MATRICULE	ADRESSE	LOT RÉNOVÉ
2389 59 7064	88-90 RUE PRINCIPALE	5 865 525

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, et résolu à l'unanimité :

- **DE RETIRER** le dossier suivant de la liste :

MATRICULE	ADRESSE	LOT
2389 59 7064	88-90 RUE PRINCIPALE	5 865 525

- **QUE** le conseil municipal approuve le nouvel état des immeubles à mettre en vente pour défaut de paiement de taxes portant les inscriptions:

MATRICULE	ADRESSE	LOT
3290 00 6727	RUE DE LAUSANNE	5 865 998

- **QUE** ledit état soit transmis à nouveau à la MRC des Laurentides pour procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes conformément au *Code Municipal du Québec*, RLRQ c C-27.1;

- **QUE** le directeur général ou la directrice générale adjointe, soit mandaté(e) à représenter la municipalité de Montcalm lors de la vente pour défaut de paiement de taxes, laquelle aura lieu le 1^{ER} juin 2025, afin d'enchérir ou d'acquérir les immeubles, s'il y a lieu, pour un montant égal à celui des taxes, en capital intérêts et frais ainsi qu'un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, conformément à l'article 1038 du *Code Municipal du Québec*, RLRQ c C-27.1.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 117-2-2025 AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE RÈGLEMENT N° 117-92 TEL QU'AMENDÉ POUR DONNER DES NOMS AUX RUES ET AUX CHEMINS

25-03-057

ATTENDU QUE le conseil municipal désire amender le règlement N° 117-92 tel qu'amendé afin d'ajouter un nom de rue;

ATTENDU QU'avis de motion a été régulièrement donné le 10 février 2025 et que ledit projet de règlement a été déposé et présenté au conseil à pareille date;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro N° 117-2-2025 ayant pour objet d'amender le règlement N° 117-92 tel qu'amendé pour donner des noms aux rues et aux chemins.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET DOUBLE VOCATION ANNÉE 2023 DOSSIER N° PQA36974

25-03-058

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 4 de la *Loi sur les transports* (RLRQ, c. T-12), la **ministre des Transport et de la Mobilité durable** peut accorder des subventions pour fins de transport;

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), ci-après le «**Programme**», approuvé par la décision du Conseil du trésor du 18 juillet 2023, a comme objectif d'assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE le **Programme** comporte un volet Double vocation, ci-après le «**Volet**», qui vise à maintenir la fonctionnalité des routes municipales ayant également une vocation d'accès aux ressources forestières ou minières;

ATTENDU QUE le projet de la municipalité de Montcalm, ci-après le «**Bénéficiaire**» a été retenu sous ce **Volet** et que la **Ministre** accepte de verser au **Bénéficiaire** une aide financière pour lui permettre de réaliser son projet;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure la présente convention d'aide financière, ci-après la «**Convention**», afin de déterminer les obligations des **Parties** dans ce contexte;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Madame la conseillère Édith Crevier, et résolu à l'unanimité que le conseil autorise Steven Larose, maire, ainsi que Michael Doyle, directeur général et greffier-trésorier à signer la convention d'aide financière pour l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Volet : «Double vocation» du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) année 2023 dossier N° PQA36974.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
S/O

10. LOISIRS, CULTURE ET ÉVÉNEMENTS

10.1 SPECTACLES ESTIVAUX - AUTORISATION DE DÉPENSES ET DE PAIEMENTS

25-03-059

CONSIDÉRANT QUE 5 spectacles estivaux se tiendront au parc des générations de Montcalm (au Centre communautaire en cas de pluie) les 10, 17, 24 et 31 juillet ainsi que le 7 août 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Huguette Drouin, et résolu à l'unanimité d'autoriser les dépenses ainsi que les paiements relatifs à l'organisation des 5 spectacles estivaux de 2025.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

10.2 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À CULTURE LAURENTIDES

25-03-060

CONSIDÉRANT QUE notre adhésion annuelle à l'organisme Culture Laurentides est échue;

CONSIDÉRANT QUE les membres de Culture Laurentides bénéficient de soutien-conseil, de références vers des ressources de la région, ou autres, afin d'améliorer les outils et les stratégies de planification;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Édith Crevier, et résolu à l'unanimité de procéder au renouvellement de l'adhésion à Culture Laurentides pour la somme de 135 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

11. INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

11.1 MODIFICATION DES MEMBRES DE L'ORGANISATION DU VOISINAGE EN URGENCE (O.V.U.)

25-03-061

CONSIDÉRANT QU'une restructuration a eu lieu dans l'équipe des membres responsables de l'organisation du voisinage en urgence (O.V.U.) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, et résolu à l'unanimité de nommer à titre de membres de l'organisation du voisinage en urgence (O.V.U.) :

- Marc Rolin, *secteur 1*;
- Michel Morin, *secteur 2*;
- Yvon Busson, *secteur 3.1*;
- Shawn Kennedy, *secteur 3.2*;
- Paul Casavant, *secteur 3.3*;
- Jean-Pierre Ouellet, *secteur 4*;
- Sylvie Mallette, *secteur 5*;
- Louis Éthier & Joanne Joannisse, *secteur 6*.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

25-03-062

11.2 ADOPTION DU PLAN DES MESURES D'URGENCE REVISÉ

CONSIDÉRANT QUE le 9 novembre 2019 entrain en vigueur le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm a adopté son plan des mesures d'urgence en date du 15 octobre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit, en tout temps, être en mesure de lancer l'alerte et de mobiliser les personnes désignées pour intervenir rapidement lors de mesure d'urgence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Édith Crevier, et résolu à l'unanimité d'adopter le plan des mesures d'urgence révisé et de le déposer au conseil en date du 10 mars 2025.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

25-03-063

12. VARIA

12.1 OCTROI DE MANDAT À L'ÉQUIPE LAURENCE INGÉNIEURS CONSEILS – RÉALISATION DE PLANS ET DEVIS POUR TRAVAUX SUR LES CHEMINS LAROSE ET DUNCAN

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a déposé le plan d'intervention en infrastructures routières locales pour les routes de niveau 1 et 2 sur son territoire en 2024;

CONSIDÉRANT QUE les chemins Larose et Duncan sont identifiés pour des interventions prioritaires en 2026 et que des subventions sont disponibles pour ses travaux;

CONSIDÉRANT QUE des plans et devis sont requis pour la demande de soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenue des prix de deux fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE Équipe Laurence Ingénieurs Conseils a soumis l'offre la moins onéreuse

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, d'autoriser le directeur général à octroyer le contrat d'élaboration des plans et devis à la firme Équipe Laurence Ingénieurs Conseils au montant de 46 500\$ avant taxes

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une 2^e période de questions est offerte aux citoyens présents.

25-03-064

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Édith Crevier, et résolu à l'unanimité de clore la séance ordinaire du 10 mars 2025.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

Je, Pierre Bertrand, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pierre Bertrand, maire suppléant

Michael Doyle, directeur général
et greffier-trésorier